Municipalité amie des aînés

RUBRIQUE AUX AINÉS #36

COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS)

Tous les mois, il nous fait plaisir de vous informer sur les services communautaires.

MEMBRES: Michèle Guindon, Aline Germain, Yvan Hamelin, Claudette Béland, Richard Lavallée, Marie Voyer, Yvon Bourassa, conseiller municipal, Stéphanie Ricard, municipalité.

LA FRAUDE CHEZ LES AINÉS : 1ère PARTIE

DÉTECTER, DÉNONCER, DÉCOURAGER.

Personne n'est à l'abri d'escroquerie, peu importe son âge, son niveau de scolarité ou son lieu de résidence. Heureusement, la plupart des fraudes peuvent être évitées. C'est pourquoi il est important d'être vigilant et de les reconnaitre afin de se protéger efficacement.

1. LA FRAUDE "GRANDS-PARENTS"

C'EST QUOI? Il s'agit d'une fraude par téléphone où les gens tenteront de se faire passer pour un membre de votre famille en situation de détresse requérant un besoin urgent d'argent. Leur histoire vise à déclencher des réactions d'anxiété et susciter un sentiment d'urgence d'agir: ils vous disent être en compagnie de personnes en autorité (policier, avocat, médecin);

- 1) ils réclament une aide financière d'urgence, soit-disant pour payer des dommages sur un véhicule, des frais de caution pour libération, des frais de soins, etc.
- 2) Ils vous demandent de ne pas en parler à votre famille et même de mentir sur la raison de votre retrait d'argent.
- 3) Ils vous demandent un virement d'argent ou vont envoyer quelqu'un à votre domicile pour récupérer l'argent.

COMMENT SE PROTÉGER? Quelques règles:

- 1) Résistez à la pression d'agir rapidement.
- 2) Ne donnez pas de renseignements personnels
- 3) posez des questions personnelles auxquelles seul votre proche serait en mesure de répondre
- 4) Appelez parents ou amis de la personne afin de vérifier la validité de l'histoire
- 5) Demandez leur numéro de téléphone afin de les rappeler
- 6) N'envoyez jamais d'argent à quelqu'un

que vous ne connaissez pas

- 7) Ne fournissez jamais votre numéro de carte de crédit
- 8) en cas de doute, communiquez avec le service de police qui dessert le territoire (SQ).

QUE FAIRE COMME VICTIME?

1) Portez plainte auprès du service de police qui dessert le territoire (SQ) tél. : 310-4141 2) Signalez le cas au Centre antifraude du Canada: 1-888-495-8501.

2. FRAUDES SUR INTERNET

C'EST QUOI? Ce sont des mises en scène pour des gains financiers, des produits ou service miracle ou même de sentiment amoureux. Les fraudeurs peuvent provenir de n'importe où dans le monde, par courriel, sites web,et souvent les deux.

CE QU'ILS FONT:

- 1) créer des sites web imitant des sites légitimes (ex.: Desjardins, Banque, sites commerciaux et réseaux sociaux) afin de recueillir des renseignements personnels.
- 2) vous inciter à installer une application ou télécharger un logiciel malveillant afin de voler vos renseignements personnels ou financiers.
- 3) vous envoyer des messages non-sollicités par courriel afin de vous soutirer des informations confidentielles
- 4) vous annoncer que vous avez gagné un prix ou un héritage inattendu, mais que pour y avoir accès, vous devez d'abord payer des frais quelconques.
- 5) faire appel à votre compassion pour obtenir de l'argent sous divers prétextes (enfant malade, besoin de nourriture, etc)

COMMENT SE PROTÉGER? Quelques règles:

- 1) Utilisez des mots de passe difficiles (au moins 8 caractères; pas le nom de votre chien ou la date de naissance de votre enfant)
- 2) Protégez votre ordinateur à l'aide d'antivirus et le mettre à jour.
- 3) Soyez prudent avec les médias sociaux: vérifiez la confidentialité, la sécurité des sites et surtout l'information que vous affichez. Permettez l'accès à vos amis seulement 4) méfiez-vous des logiciels ou applications gratuites afin d'éviter de donner accès pratiquement illimité à vos informations personnelles.
- 5) Protégez vos données : sauvegardez régulièrement, verrouillez votre ordinateur et vos appareils mobiles lorsque non-utilisés.
- 6) Protégez votre réseau sans fil (wi-fi) à la maison en le sécurisant (symbole: cadenas et code) et dans les wi-fi publics, évitez de faire des transactions financières.
- 7) Recherchez le symbole du cadenas sur le site Web ou le préfixe

"htps://" ou le "s" signifiant sécurisé, en début de l'adresse du site web pour vous assurer que le site est chiffré ou encodé lorque vous devez transférer des informations personnelles ou financières ou des mots de passe.

8) Interrogez-vous toujours avant de cliquer sur un lien ou un fichier d'origine inconnue 9) Ne répondez jamais à des courriels ou fichier d'origine inconnue où l'on vous demande de vérifier votre information ou de confirmer votre nom d'utilisateur ou votre mot de passe.

QUE FAIRE COMME VICTIME?

Si vous découvrez un contenu douteux sur Internet, si vous soupçonnez un délit informatique ou une fraude commerciale...

- 1) Portez plainte auprès du service de police qui dessert le territoire (SQ).tel:310-4141
- 2) Signalez le cas au Centre antifraude du Canada: 1-888-495-8501.

Source: Dépliant sur "La fraude en 3 D" produit par différents corps de